

LES LESBIENNES SONT-ELLES DES VICTIMES DU NAZISME ?

Analyse d'une controverse mémorielle à Berlin

par Régis SCHLAGDENHAUFFEN*

Au mois de mai 2010, la vidéo qui montre un baiser entre deux hommes avait dû être remplacée par une nouvelle vidéo mettant en scène un baiser entre deux femmes au mémorial en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme de Berlin (en vertu d'une décision prise en ce sens en 2008).

L'objet de l'article est de saisir les enjeux sociaux de la controverse. Pour ce faire, notre analyse se fera en trois étapes. Tout d'abord, nous reviendrons sur la question de la persécution nazie des femmes homosexuelles et sur le contexte de la réalisation du mémorial de Berlin. Ensuite, nous étudierons le contenu de la controverse à proprement parler. Ceci permettra de mettre en lumière les prises de position et les modes d'intervention spécifiques des acteurs impliqués. Enfin, nous reviendrons sur une étude réalisée à Berlin, relative à la perception différentielle d'un « baiser homosexuel » suivant qu'il s'agisse d'un « baiser gay » ou d'un « baiser lesbien ». Ce dernier point nous permettra de comprendre dans quelle mesure l'actualisation du souvenir de la persécution nazie des homosexuels est liée à la perception contemporaine des formes de vie homosexuelles.

Les sources utilisées dans cet article sont principalement issues d'études dédiées à la déportation et à la persécution des hommes et femmes homosexuels durant le III^e Reich, mais aussi du dépouillement de quotidiens berlinois, de l'hebdomadaire féministe *Emma* et du mensuel gay et lesbien *Siegessäule*, ainsi que d'entretiens semi-directifs réalisés principalement avec des militantes et militants homosexuels.

* Post-doctorant en sociologie, Université de Strasbourg (Laboratoire « Cultures et Sociétés en Europe »).

La persécution nazie des femmes homosexuelles

Dès mars 1933, la revue *Die Freundin* et les organisations lesbiennes sont mises à l'index par les nazis. C'est à ce moment que débute le temps de la *Maskierung* (1), de « la mise en veilleuse » de la culture lesbienne qui, depuis la République de Weimar, était florissante.

S'agissant plus concrètement d'une persécution nazie des lesbiennes, il est relativement difficile d'en retracer les contours dans la mesure où le lesbianisme n'était pas condamné par la loi. Par conséquent, ce motif n'apparaît jamais *tel quel* dans les statistiques pénales. La découverte de cas de lesbiennes persécutées dans les archives est donc toujours fortuite.

Jan-Henrik Peters, auteur d'une étude sur les personnes homosexuelles dans le Mecklembourg, a retrouvé un cas de condamnation pénale d'une femme homosexuelle dans les archives de la police de Bützow. Elle est condamnée en janvier 1945 par le tribunal de Prenzlau à une peine d'un an et trois mois de travaux forcés pour vol et pour relations sexuelles exercées sous la contrainte avec une collègue de travail (2). Dans ce cas, le lesbianisme n'apparaît dans les minutes du procès que parce qu'il y a eu des relations sexuelles avec violence.

Les juristes du Reich avaient envisagé à plusieurs reprises la pénalisation de l'homosexualité féminine mais ils se sont toujours prononcés contre, pour trois raisons. Premièrement, parce que les femmes sont décrites comme « pseudo-homosexuelles » et qu'elles sont par conséquent « rééducables » en ayant des relations avec des hommes. Donc l'accroissement de la population ne semble pas être mis sérieusement en danger par l'homosexualité féminine. Deuxièmement, parce que les relations émotionnelles entre femmes rendent difficilement distinguables les comportements autorisés de ceux qui sont prohibés – autrement dit, il peut s'avérer compliqué de différencier ce qui relève de l'amitié de ce qui relève de la sexualité entre femmes. La preuve de l'acte « contre-nature » devient de ce fait plus difficilement démontrable que chez l'homme. Troisièmement, parce que l'homosexualité féminine ne remet pas en cause l'ordre établi par les nazis : les lesbiennes sont des femmes, donc considérées comme inférieures et subordonnées aux hommes (3).

Malgré ces réserves, le juriste Rudolf Klare est à l'époque un fervent partisan de la pénalisation du lesbianisme. Dans sa thèse de doctorat intitulée *Homosexualität und Strafrecht*, « Homosexualité et droit pénal » (Hambourg, 1937),

1 Claudia SCHOPPMANN, « Zeit der Maskierung. Zur Situation lesbischer Frauen im Nationalsozialismus », in : Burkhard JELLONEK et al. (dir.), *Nationalsozialistischer Terror gegen Homosexuelle*, Paderborn, Schöningh, 2002.

2 Jan-Henrik PETERS, *Verfolgt und vergessen. Homosexuelle in Mecklenburg Vorpommern im Dritten Reich*, Rostock, Koch, 2004.

3 Claudia SCHOPPMANN, « Im Schatten der Verfolgung : Lesbische Frauen im Nationalsozialismus », in : Günter GRAU, *Homosexualität in der NS-Zeit. Dokumente einer Diskriminierung und Verfolgung*, Francfort-sur-le-Main, Fischer, 2004, p. 59.

il soutient que l'homosexualité féminine est tout aussi répandue et dangereuse que l'homosexualité masculine (4). Pour Klare, seule la pénalisation du lesbianisme permettrait à ces femmes de retrouver le droit chemin, celui du mariage et de la maternité. Il suggère au législateur allemand de prendre exemple sur l'Autriche, pays dont le §129 du Code pénal condamne les relations homosexuelles masculines et féminines à une peine d'une à cinq années de prison.

Pour revenir à l'Allemagne nazie, l'absence de condamnation pénale ne signifie pas pour autant l'absence de condamnation sociale. Claudia Schoppmann donne à titre d'exemple le cas d'un couple de femmes dénoncées en mai 1940 par une voisine. « Les deux femmes dorment dans le même lit », précise le procès-verbal. « Il n'y a pas le moindre doute. Il s'agit ici de deux femmes qui ont des tendances anormales. Tout dans leur apparence prouve qu'elles le sont. Je suppose qu'ensemble elles ont des relations sexuelles anormales. Mais je ne les ai jamais vues à l'œuvre » (5). Les deux incriminées avouent à la police avoir couché plusieurs fois ensemble. L'une des deux admet être lesbienne et ne se sentir attirée, depuis sa prime jeunesse, que par les femmes. En conclusion du procès verbal, il est rappelé que « les amours lesbiennes sont, jusqu'à nouvel ordre, non condamnables ».

Nous retrouvons aussi la trace de quelques lesbiennes dans des rapports de police. Il en va ainsi de Henny S., une femme célibataire, arrêtée à Francfort-sur-le-Main au début de l'année 1940. Elle est qualifiée par la police de « lesbienne instinctive [...] A refusé le prénom Sara, juive apatride » (6). De même, concernant Erna P., une autre femme mariée, de Hambourg, elle aussi « juive ». Elle est qualifiée de « lesbienne très active » (7) par la police. L'historienne Claudia Schoppman suppose que ces deux femmes ont été arrêtées dans des lieux de sociabilité lesbiens puisqu'il est à chaque fois précisé qu'elles fréquentaient ce genre de lieux (8).

Dans certains cas, l'homosexualité a donc effectivement joué un rôle dans la condamnation ou l'arrestation de femmes. Elsa Conrad, propriétaire d'un club lesbien à Berlin, le *Monbijou*, a été placée en garde-à-vue à l'automne 1935 après avoir été dénoncée pour diffamation du régime national-socialiste. Dans les minutes de son procès, il est précisé qu'elle est lesbienne et qu'elle entretient des relations avec des femmes. Elle est condamnée à quinze mois de prison. Après avoir purgé sa peine, Elsa Conrad est immédiatement transférée au camp de concentration pour femmes de Moringen, vraisemblablement parce qu'elle est

4 Rudolf KLARE, « Zum Problem der weiblichen Homosexualität », *Deutsches Recht*, 8 (1938), p. 503-507.

5 Cl. SCHOPPMANN, « Im Schatten der Verfolgung » (note 3), p. 63.

6 Claudia SCHOPPMANN, *Nationalsozialistische Sexualpolitik und weibliche Homosexualität*, Pfaffenweiler, Centaurus, 1997, p 35.

7 *Ibid*

juive. Après sa libération, en décembre 1938, elle émigre en Tanzanie puis s'établit à partir de 1943 à Nairobi (Kenya).

À la vue de ces éléments, on ne peut donc pas parler d'une persécution systématique des lesbiennes par le régime nazi. Néanmoins, la subculture lesbienne allemande a été proscrite par les nazis. De plus, il est attesté que des femmes homosexuelles ont été internées en camp de concentration. Dans ce cas, le lesbianisme apparaît comme motif aggravant d'internement.

Il est très difficile d'établir combien de femmes lesbiennes ont été internées en camp de concentration en raison de leur orientation sexuelle. Seules quelques traces éparses attestent de leur présence en camp de concentration⁽⁹⁾. Dans les registres, la mention « lesbienne » figure toujours comme *addendum*, jamais comme motif premier d'internement.

Il est possible d'identifier trois lesbiennes dans les registres d'entrée du camp de concentration de Ravensbrück qui n'ont pas été détruits : Elly S., Margarete R. et Mary P. S'agissant d'Elly S. (26 ans) et Margarete R. (30 ans), elles sont internées à Ravensbrück le 30 novembre 1940. Dans les deux cas, le motif de l'internement est « politique » avec comme *addendum* « lesbienne ». Mary P., arrêtée à Hambourg et internée à Ravensbrück en octobre 1940 est, quant à elle, qualifiée en premier lieu d'« asociale »⁽¹⁰⁾, porteuse d'un triangle noir. Comme nous allons le voir un peu plus loin, c'est le triangle noir que les « asociales » devaient porter dans les camps de concentration qui s'est imposé comme symbole de la persécution nazie des lesbiennes⁽¹¹⁾. Il se distingue du triangle rose que devaient porter les hommes homosexuels dans les camps de concentration.

S'agissant de la persécution des hommes homosexuels sous le nazisme, ils ont été l'objet d'un fichage policier. Lorsqu'ils étaient arrêtés par la police, ils étaient condamnés à des peines d'emprisonnement ou d'internement en vertu du §175 du Code pénal allemand qui réprimait les relations sexuelles « contre nature » entre hommes⁽¹²⁾. Plus de 50 000 homosexuels (pour la plupart dénoncés, rafiés ou pris au piège en flagrant délit de racolage) ont été condamnés en application du §175. Moins de 10 000 ont été internés en camp de concentration. Dans les camps, ils étaient incorporés à la compagnie pénitentiaire et travaillaient dans

9 Cf. Ina KUCKUC, *Der Kampf gegen Unterdrückung. Materialien aus der deutschen Lesbierinnenbewegung*, Munich, 1975. (Ina Kuckuc est le pseudonyme d'Ilse Kokula.)

10 Claudia SCHOPPMANN, *Verbotene Verhältnisse. Frauenliebe 1938-1945*, Berlin, Querverlag, 1999, p. 79.

11 Parmi les dossiers de plus de 2000 femmes internées à Ravensbrück en tant qu'« asociales », seuls quatre comportent la précision « lesbienne » en tant qu'annotation secondaire. Cf. Erik N. JENSEN, « The Pink Triangle and Political Consciousness : Gays, Lesbians, and the Memory of Nazi Persecution », in : Dagmar HERZOG (dir.), *Sexuality and German Fascism* (2002), New York/Oxford, Berghahn, 2005, p. 319-349, ici, p. 345.

12 À partir de 1935, le §175 modifié réprime aussi les individus en tant que catégorie (et non plus uniquement les relations sexuelles entre hommes).

les carrières et briqueteries. Suivant les camps, ils étaient soumis à des expérimentations médicales ou à la castration.

L'apparition d'une mémoire lesbienne

Jusqu'aux années 1980 la question d'une persécution spécifiquement lesbienne n'avait pas été évoquée. Les lesbiennes étaient aux côtés des gays lorsqu'ils s'employaient à façonner une mémoire homosexuelle de la persécution nazie. L'apparition de cette question semble remonter au moment où se constituent les champs d'études féministes et l'histoire des femmes (13). C'est dans ce cadre que des militantes lesbiennes cherchent à rendre compte d'une expérience lesbienne de la persécution nazie.

En 1982, une organisation qui se donne pour mission de représenter les lesbiennes et d'agir en tant que groupe de pression est créée, le *Lesbenring* (14). La création de cette association annonce les prémisses d'une division du mouvement homosexuel allemand en un mouvement spécifiquement gay et un mouvement exclusivement lesbien.

À partir de 1986, une délégation de femmes homosexuelles berlinoises est autorisée pour la première fois à se rendre à Ravensbrück en République démocratique allemande. C'est par ce biais que des organisations lesbiennes font du camp de concentration pour femmes de Ravensbrück le lieu central de la commémoration des femmes homosexuelles victimes du nazisme.

L'étude des archives des services secrets est-allemands permet de voir comment la question de la « commémoration homosexuelle » a été gérée par la République démocratique allemande. Dans un courrier du 18 avril 1986 destiné à l'administration du mémorial du camp, deux consignes sont données : premièrement, la gerbe de fleurs déposée par les lesbiennes devra être immédiatement retirée après leur départ ; deuxièmement, si les lesbiennes devaient signer le livre d'or, celui-ci serait remplacé le jour même par un nouveau (15). Effectivement, le lendemain de la cérémonie, tout se passe comme si la commémoration n'avait jamais eu lieu.

L'année suivante, en 1987, des lesbiennes sont aussi présentes aux côtés des gays à Dachau en République fédérale d'Allemagne. Durant la commémoration, il est dit que les femmes lesbiennes ont été marquées du triangle noir dans les camps, celui des « asociales » (16). C'est donc à ce moment que le triangle noir

13 À ce sujet, cf. entre autres, Georges DUBY et Michelle PERROT (dir.), *Histoire des femmes en Occident*, Paris, Perrin, 2002 (5 vol.) ; Annelise CARBONNIER, Michel TOULET et Jean-Michel LECAT (dir.), *La longue marche des femmes, 1789-1920*, Paris, Phébus, 2008.

14 I. KUCKUC, *Der Kampf gegen Unterdrückung* (note 9).

15 Archives de Ravensbrück : MIS, Abteilung XX, Potsdam, 18.4.1986.

16 « Eine Rede des Lesbenrings zur Gedenk- und Protestveranstaltung für vergessene KZ-Opfer... » 11.01.87 in Dachau, in: E. JENSEN, « The Pink Triangle and Political Consciousness... »

est apparu et qu'il a commencé, petit à petit, à s'imposer en tant que vecteur du souvenir d'une persécution lesbienne.

À un autre niveau, le roman biographique d'Erica Fischer, *Aimée et Jaguar* (1994) puis le film éponyme (réalisé par Max Färberböck, 1999) illustrent la question de la construction mémorielle de la catégorie « lesbienne victime du nazisme ». Le film met en image l'histoire vécue par Lilly Wust qui fait la rencontre de Felice Schragenheim en 1943 à Berlin. Lilly, épouse d'un officier de la *Wehrmacht* et mère au foyer, tombe amoureuse de Felice qui est juive et lesbienne. Grâce à elle, Lilly découvre l'amour (17). Malgré la guerre, les deux femmes vivent leur histoire jusqu'au jour où Felice, membre de la résistance juive, est arrêtée par la *Gestapo* pour être transférée à Theresienstadt d'où elle ne reviendra pas.

Du point de vue des revendications politiques, c'est à l'occasion du quarantième anniversaire de la Libération et de la fin de la Seconde Guerre mondiale que nous pouvons observer une prise de conscience au sujet de la question de la mémoire des victimes homosexuelles du nazisme. Le 10 avril 1985, lors de la séance plénière du *Bundestag*, une députée des Verts questionne pour la première fois le gouvernement fédéral à ce sujet. Elle pose cinq questions : « Combien d'hommes homosexuels ont été emprisonnés, internés en camps de travail et en camps de concentration durant le III^e Reich ? Est-ce que des femmes homosexuelles (les lesbiennes) ont aussi été persécutées ? Quelles dispositions ont été prises par l'État fédéral afin de dédommager les victimes homosexuelles et leurs ayants droit ? Comment les victimes homosexuelles du nazisme sont-elles commémorées ? Comment expliquer la conservation du §175 dans sa version nazie jusqu'en 1969 ? » (18).

À ces cinq questions, le gouvernement répond point par point. Premièrement, il ne dispose pas de statistiques sur les homosexuels persécutés sous le III^e Reich. Deuxièmement, il ne dispose d'aucune d'information sur une éventuelle persécution des lesbiennes. Troisièmement, les personnes internées en camp de concentration en raison de leur homosexualité pour un autre motif que le §175 ont pu faire une demande de réparation avant le 5 novembre 1957. Quatrièmement, les personnes commémorées ne le sont pas en vertu de leur motif d'internement. Cinquièmement, dans son arrêté du 10 mai 1957, la Haute Cour fédérale de justice a considéré que le §175, dans sa version aggravée du 28 juin 1935, n'était pas anticonstitutionnel. En résumé, en avril 1985, l'État allemand

17 Erica FISCHER, *Aimée & Jaguar: eine Frauenliebe Berlin 1943*, Cologne, Kiepenheuer und Witsch, 1994.

18 Drucksache 10/3084 (10.4.1985) et Drucksache 10/3161 « Verfolgung der Homosexuellen während des NS-Regimes » (30.4.1985). Les projets de lois et imprimés du *Bundestag* sont dénommés *Drucksache*. <http://www.bundestag.de/dokumente/drucksachen/index.html> (dernière consultation 14.07.2010).

ne pouvait pas dire combien de personnes homosexuelles avaient été persécutées, ni quelles étaient les modalités de cette persécution.

Après cela, la question de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme est mise en sourdine au niveau fédéral entre 1985 et 1995. Elle resurgit en 1994 consécutivement à l'inauguration d'un monument commémoratif en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme à Francfort-sur-le-Main : l'*Ange de Francfort* (19). Quelques mois plus tard, un mémorandum relatif à la réalisation d'un mémorial en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme à Berlin est publié par l'agence gouvernementale aux questions gays et lesbiennes du Land de Berlin (*Fachbereich für gleichgeschlechtliche Lebensweisen*), dirigée par la sociologue Ilse Kokula (20). Le mémorandum est divisé en deux grandes parties. La première partie, rédigée par Ilse Kokula, présente une « vision lesbienne » de la question de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme. La seconde partie, rédigée par Albert Eckert, un homme politique gay, présente une « vision gay » de la question. Ce rapport édité par le gouvernement du Land de Berlin est une prise de position officielle en faveur d'un monument commémoratif à Berlin. À un niveau militant, le rapport matérialise la divergence de points de vue entre une vision lesbienne et une vision gay de la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme.

Selon Ilse Kokula, « aussi bien les homosexuels que les homosexuelles ont été victimes des persécutions nazies, mais de façon différente ». Effectivement, face à la dizaine de femmes homosexuelles retrouvées dans les archives, plus de 50 000 hommes ont été condamnés à des peines de prison par la justice nazie en vertu du §175 qui interdisait l'homosexualité masculine. De plus, environ 10 000 hommes ont été internés pour motif d'homosexualité en camp de concentration. Ils y étaient condamnés aux travaux les plus rudes et dans certains cas, ils devaient porter un triangle rose qui les stigmatisait en tant qu'homosexuels (21).

19 L'inauguration de l'*Ange de Francfort* a eu lieu le 11 décembre 1994. Réalisé par la sculptrice Rosemarie Trockel, il s'agit d'une statue d'ange qui siège au centre de deux cercles. Les voies d'accès forment une croix avec l'ange en son centre. Son cou a été brisé, il regarde en direction du tribunal, lieu de la condamnation pénale des homosexuels. Selon la sculptrice, « le visage posé de travers sur les épaules de l'ange montre que la persécution des homosexuels relève de l'irréparable ». Du point de vue de la réalisation, la municipalité de Francfort-sur-le-Main a mis à disposition le terrain, et la Fondation pour la Culture du Land de Hesse a participé à hauteur du tiers à la réalisation du monument. Pour le reste, ce sont des dons qui ont permis sa réalisation. Sur le socle, la dédicace est adressée aussi bien aux hommes qu'aux femmes homosexuels. Elle évoque souvenir, reconnaissance et prise en considération de la persistance de la persécution des hommes et femmes homosexuels aujourd'hui. Le 30 janvier 1997, l'entretien du monument a été confié à la ville de Francfort-sur-le-Main.

20 « Der homosexuellen NS-Opfer gedenken. Denkschrift », in : *Dokumente lesbisch-schwuler Emanzipation*, Berlin, Senatsverwaltung für Jugend und Familie, Fachbereich für gleichgeschlechtliche Lebensweisen, 1995.

21 Régis SCHLAGDENHAUFFEN, *Triangle rose*, Paris, Autrement, 2011.

Rapportée au nombre de victimes, la « différence » dont parle Ilse Kokula est effectivement flagrante.

Quoi qu'il en soit, Ilse Kokula souligne à juste titre que « les monuments déjà existants sont tous dédiés à la persécution des hommes et des femmes » et que d'ailleurs, de nos jours, « le terme homosexuel/le s'applique aussi bien aux hommes qu'aux femmes » (22). Selon l'auteure, c'est justement parce que les nazis considéraient que les femmes n'avaient pas de sexualité propre et qu'à leurs yeux, l'homosexualité féminine n'existait pas, qu'il faut aujourd'hui dédier le monument aux femmes et aux hommes homosexuels.

La position d'Albert Eckert fait suite à celle d'Ilse Kokula. Il développe un argumentaire autour de trois idées principales. Premièrement, l'emploi du « nous » établit une relation entre les homosexuels d'hier et ceux d'aujourd'hui. Les homosexuels d'aujourd'hui *représentent* ceux d'hier. Deuxièmement, les homosexuels sont un groupe de victimes comme un autre, *id est* comme les juifs ou les tsiganes. Troisièmement, seule la réalisation d'un mémorial au cœur de Berlin permettra de résoudre le problème soulevé par les deux propositions précédentes (23).

Comme on peut le voir, Ilse Kokula invoque l'argument de l'unité d'un mouvement gay et lesbien dans la commémoration, tandis qu'Albert Eckert opte pour l'argument de l'héritage (sans thématiser à aucun moment la question du genre des victimes ni de leurs héritiers qui semblent « naturellement » être des hommes). Aussi, si l'on suit l'argumentation développée par Eckert, accepter la solution proposée signifie reconnaître les homosexuels comme un groupe de victimes du nazisme et considérer que les homosexuels d'aujourd'hui sont les héritiers de ceux d'hier. Le projet, tel qu'il est formulé en 1995 par Eckert, passe sous silence la critique lesbienne. Inspirée par la théorie féministe, cette critique consiste plus largement en une dénonciation du patriarcat en tant que système de domination. Elle dénonce l'aveuglement des initiateurs du mémorial berlinois qui ne voient qu'une seule facette de ce système, parce que leur homosexualité les excluait des processus de domination héréditaires qui sont à l'œuvre dans la famille hétérosexuelle. Cependant, et telle est *in fine* la critique féministe faite à Eckert, ce n'est pas parce que les hommes homosexuels ne participent pas directement au processus de domination des femmes au sein de la famille hétérosexuelle bourgeoise qu'ils doivent feindre d'en ignorer l'existence.

Pour conclure provisoirement sur le processus de commémoration des victimes homosexuelles, nous pouvons observer que les militants gays ont généralement

22 L'usage de cet argument est une réponse à l'historien Joachim Müller qui rappelle que dans la langue du III^e Reich, le terme d'homosexuel ne s'adressait qu'aux hommes. Les relations entre femmes étaient qualifiées de lesbiennes.

23 Le mémorandum se conclut par un appel à ne pas exploiter le « triangle rose » car les initiateurs du mémorial berlinois considèrent que ce motif ne serait pas convaincant pour un mémorial national.

adopté une vision exclusive, se faisant les héritiers des hommes persécutés pour violation du §175, tandis que les militantes lesbiennes ont adopté une vision inclusive, situant hommes et femmes homosexuels dans un même combat pour la reconnaissance. Ce clivage se retrouvera partiellement dans la controverse qui éclate suite à la présentation du projet lauréat du concours artistique en janvier 2006.

Un baiser peut-il commémorer les victimes homosexuelles du nazisme ?

Le 12 décembre 2003, une proposition de loi pour un mémorial en souvenir des personnes homosexuelles persécutées par les nazis est présentée devant le *Bundestag* par la secrétaire d'État à la Culture. Dans le préambule il est précisé que « le 7 décembre 2000, le *Bundestag* a unanimement déclaré qu'il salue et soutient les initiatives qui promeuvent la mémoire de la persécution des homosexuels par les nazis ; le conseil d'administration de la Fondation *Denkmal für die ermordeten Juden Europas* approuve la réalisation d'un mémorial pour les victimes homosexuelles de la persécution national-socialiste et suggère la réalisation de ce projet au moyen d'un concours artistique ; le sénat du *Land* de Berlin a assuré son soutien au projet et accepte de mettre à disposition un terrain situé au bord sud-est du *Großer Tiergarten* (en face du mémorial de l'Holocauste) » (24).

En 2005, un concours artistique est organisé par le *Land* de Berlin. Quelques mois plus tard, le 27 janvier 2006, le projet des artistes Michael Elmgreen et Ingar Dragset est désigné vainqueur. Les deux artistes, connus pour leurs installations et performances, justifient leur concept de monument en partant de l'idée que :

« malgré toutes les avancées sociétales et légales, la représentation picturale de l'amour homosexuel fait toujours l'objet de réserves. Les auteurs proposent que l'homosexualité occupe l'espace public hétérosexuel et que l'œuvre participe à la construction identitaire et à l'appropriation de l'espace public [par les homosexuels]. La représentation d'un baiser, acte fragile et innocent, mais aussi en même temps, image positive avec laquelle il est possible de s'identifier, a été choisie pour ces raisons ».

Aussi, le jury dit avoir préféré ce projet aux autres car :

« la sculpture autonome prend pour modèle les stèles du mémorial de l'Holocauste, dans la mesure où elle agrandit une stèle pour en faire une sorte de maison qui possède un intérieur. À travers une fenêtre, coupée dans un des coins de la sculpture, l'observateur regarde le film projeté. Il voit un baiser sans fin entre deux hommes. Cette forme en béton, froide en apparence, acquiert une dimension intime. Sans soutien verbal, le thème de l'homosexualité est présenté de façon directe et subtile » (25).

24 Compte rendu de session plénière 14/140 et imprimé du Bundestag 14/4894.

25 Matthias OLOEW, « Das andere Denkmal », *Tagesspiegel*, 27.1.2006.

Ce projet consiste donc en une stèle qui, dans sa forme et ses proportions, rappelle le mémorial de l'Holocauste. Cette stèle, qui ressemble à un totem, est penchée, comme si le sol avait travaillé. Ce choix est une référence à l'opposition faite en anglais entre *straight* et *queer*, entre ce qui est *droit* et ce qui est *de travers*, entre ceux qui sont hétérosexuels et ceux qui ne le sont pas.

Parmi les critiques, l'historienne de l'art Gabi Dolff-Bonekämper se montre perplexe quant au projet retenu. Elle considère que « le film qui présente un baiser homosexuel, censé choquer, opère un raccourci de l'histoire, du sort et de la culture homosexuels » (26). De plus, elle « ne voit pas en quoi cette réalisation pourrait correspondre à un *Denkmal*, un mémorial » (27). Ce qui la gêne, c'est « la volonté de combiner l'impact esthétique d'une forme autonome avec l'impact didactique d'une action explicite à travers la représentation d'un baiser éternel » (28). Or c'est bien la combinaison d'une installation environnementale et d'une performance télévisuelle qui a convaincu le jury. D'ailleurs, depuis 1995, ce sont les installations et les performances qui ont rendu Elmgreen et Dragset célèbres sur la scène internationale de l'art contemporain (29).

Trois mois après l'annonce du projet vainqueur, une exposition sur la persécution des homosexuels durant le III^e Reich est présentée dans le foyer du *Bundestag*. L'occupation symbolique du lieu est censée montrer que l'acceptation des victimes homosexuelles est un fait. Pour les initiateurs du mémorial, cette action est une tentative d'accélérer la construction du mémorial, soumise à la volonté du secrétaire d'État à la Culture. Tout le monde se souvient en effet du sort réservé au premier projet de mémorial de l'Holocauste : il avait été victime du veto du chancelier Kohl (30). La présence symbolique des victimes homosexuelles dans le *Bundestag* peut être interprétée comme une injonction à réaliser le monument

26 Gabi DOLFF-BONEKÄMPER, Entretien, Berlin, 26.9.2007.

27 *Ibid.*

28 *Ibid.*

29 Il est intéressant de noter à cet endroit que personne parmi les critiques n'a mentionné le lien entre le baiser homosexuel du mémorial de Berlin et le monument de la Libération gay de New York. Réalisé par le plasticien George Segal en 1980, il commémore dans la pierre le soulèvement homosexuel de la Christopher Street en juin 1969. Cet événement est considéré comme l'acte de naissance du mouvement d'émancipation homosexuel américain mais aussi de la *Gay Pride*, célébrée tous les ans le dernier samedi de juin dans le monde entier. Célèbre pour ses œuvres environnementales, George Segal (1924-2000) est aussi connu pour ses sculptures humaines réalisées avec des bandes de plâtre blanc. Ces personnages mis en scène dans des situations de la vie quotidienne semblent pétrifiés comme les habitants de Pompéi. Le monument de la Libération gay, qui se trouve dans la Christopher Street, en face du Stonewall Inn, en est une illustration parfaite. Il met en espace quatre figures : deux hommes qui se tiennent debout, et deux femmes qui se tiennent assises, sur un banc. La sculpture représente à la fois la visibilité homosexuelle et le soulèvement.

30 Cf. Régis SCHLAGDENHAUFFEN, *La Bibliothèque vide et le mémorial de l'Holocauste de Berlin*, Paris, L'Harmattan, 2005.

dans les plus brefs délais. Cette injonction est d'ailleurs renouvelée quelques semaines plus tard. L'ensemble des projets sont présentés à l'Académie des Arts. À cette occasion, le journaliste Nikolaus Bernau signe un article intitulé « Le cube est gay » dans la *Berliner Zeitung* (31). Il fait ainsi référence aux cubes du mémorial de l'Holocauste, situé juste en face. Suite à cet article, la revue féministe *Emma* s'insurge contre l'invisibilité des femmes lesbiennes au sein du futur mémorial (32).

Quelques semaines après la parution de l'article d'*Emma* « Aurait-on oublié les femmes ? » (33), la *Berliner Zeitung* s'interroge. La mécanique de la dénonciation initiée par *Emma* rend visible un « oubli » des femmes à plusieurs niveaux : les initiateurs, les artistes et la plupart des membres du jury seraient gays. Qui plus est, la composition du jury était non paritaire, puisque seules deux femmes, sur onze membres votants, faisaient partie des membres.

Suite à la dénonciation, le *Lesbenring*, association représentative des lesbiennes, rend sa position publique. Il ne partage pas l'avis d'*Emma* et remarque que le projet retenu est effectivement strictement gay, qu'il sera érigé en un lieu historiquement significatif pour les gays, le *Tiergarten*, et que les lesbiennes restent invisibles. Le *Lesbenring* ne s'oppose pas à la réalisation du projet, il propose même qu'il soit réalisé et nommé *Schwulendenkmal*, mémorial pour les gays, car il refuse que les lesbiennes ne soient mentionnées qu'« en passant ». Le *Lesbenring* reste donc fidèle à sa position et ne recherche aucune alliance avec les gays.

Tandis que pour le *Lesbenring*, le sujet semble clos, la revue féministe *Emma* décide de rendre publique l'injustice en question. Alice Schwarzer, sa rédactrice en chef, réclame que les lesbiennes soient incluses dans la commémoration et s'insurge contre la domination masculine. En mettant en avant que ce sont les femmes qui ont été oubliées, *Emma* donne une nouvelle forme à la controverse : elle n'oppose plus les gays aux lesbiennes mais les hommes aux femmes. Grâce à cette stratégie, *Emma* tente d'obliger les initiateurs à reconnaître publiquement qu'ils ont oublié les femmes. Une table ronde est organisée à cet effet le 28 août 2006 à Berlin. Les artistes et des membres du jury sont présents ainsi que de nombreuses femmes. Parmi elles, la comédienne Maren Kroymann, ouvertement lesbienne, propose une solution : que l'on inclue à la suite du baiser entre deux hommes, un baiser entre deux femmes.

Quelques semaines plus tard, le « compromis » de Maren Kroymann est retenu. Les artistes sont d'accord pour qu'on présente à travers l'ouverture, tous les deux ans, un nouveau baiser homosexuel (34). Mais bien qu'une solution semble avoir

31 Nikolaus BERNAU, « Der Block ist schwul », *Berliner Zeitung*, 10.4.2006.

32 Alice SCHWARZER, « Mal wieder die Frauen vergessen », *Emma*, 5 (2006).

33 Nikolaus BERNAU, « Hat jemand die Frauen vergessen ? », *Berliner Zeitung*, 30.8.2006.

34 À côté de la proposition faite par Maren Kroymann, le chroniqueur de la *Berliner Zeitung*, Nikolaus Bernau, avait suggéré que l'on réalise deux ouvertures dans la sculpture. Cela aurait

été trouvée, *Emma* soutient, dans son édition de novembre, qu'il n'est pas trop tard pour empêcher l'érection du monument et lance une pétition afin d'en arrêter la réalisation (35). *Emma* ne semble pas se satisfaire de ce « compromis ». Pourquoi tous les deux ans ? Pourquoi ne pas revoir la copie intégralement ? Pourquoi passer la destinée des lesbiennes durant le III^e Reich sous silence (36) ?

À la vue des prises de position des acteurs au sein du débat, se pose la question de la considération différentielle de l'homosexualité, que ce soit à l'époque nazie ou bien aujourd'hui. En effet l'homosexualité masculine et l'homosexualité féminine ne sont pas perçues de la même façon au sein de la société. Les résultats d'une étude qui s'intéresse à la perception différentielle d'un baiser échangé entre deux hommes ou entre deux femmes sont en mesure de nous éclairer sur ce point.

Un baiser gay et un baiser lesbien se valent-ils ?

Une étude sociologique publiée en 2008 sur l'attitude des jeunes face à l'homosexualité illustre la thèse selon laquelle un baiser lesbien n'est pas considéré socialement de la même façon qu'un baiser gay (37).

Les résultats de cette étude peuvent nous aider à mieux comprendre pourquoi le lesbianisme n'est pas condamné avec la même vigueur que l'homosexualité masculine (tant d'un point de vue pénal que sociétal). Les données sont consignées dans le tableau ci-dessous. Les deux questions posées (« Je trouve dégoûtant deux hommes qui s'embrassent » et « Je trouve dégoûtant deux femmes qui s'embrassent ») figurent dans la colonne de gauche (Tableau 1).

D'après le tableau, nous pouvons en premier lieu remarquer une nette distinction du point de vue de la perception du baiser suivant le genre de l'interviewé. Lorsqu'il s'agit d'une jeune femme, le sexe des personnes qui s'embrassent importe peu. Un baiser échangé entre deux femmes est considéré comme *autant* « dégoûtant » qu'un baiser échangé entre deux hommes. Les filles différencient un baiser hétérosexuel d'un baiser homosexuel, sans poser de distinction quant au genre du couple homosexuel. Le taux de rejet varie en fonction de l'origine « nationale » de la famille de la répondante. 10 % des répondantes issues de familles originaires d'Allemagne considèrent un baiser homosexuel comme

permis de diffuser simultanément un baiser gay *et* un baiser lesbien. Cette proposition n'a pas trouvé d'écho. N. BERNAU, « Hat jemand die Frauen vergessen ? » (note 33), p. 29.

35 « Noch nicht zu spät. Stoppt das Homo-Mahnmal », *Emma*, 6 (2006).

36 Chantal LOUIS, « Die Zeit der Maskierung », *Emma*, 1 (2007).

37 Un des objectifs de l'étude était la création de programmes spécifiques de lutte contre l'homophobie auprès de lycéens enfants de parents immigrés, victimes d'un conflit de valeurs entre les normes transmises par les parents et celles diffusées par les sociétés « occidentales ». L'étude a été réalisée à Berlin en juin 2006 auprès d'un échantillon de 922 lycéens (âge : 14-20 ans) sous la direction de Bernd Simon, « Ausprägungen und sozialpsychologische Korrelate bei Jugendlichen ohne und mit Migrationshintergrund (ehemalige UdSSR und Türkei) », *Zeitschrift für Entwicklungspsychologie und Pädagogische Psychologie*, 40 (2008) 2, p. 87-99.

Tableau 1 :
Extrait de l'étude « Einstellung zur Homosexualität »

	Genre	Origine familiale de l'interviewé ⁽³⁸⁾		
		Allemagne	Ex. URSS	Turquie
Question 1 : « Je trouve dégoûtant deux hommes qui s'embrassent dans la rue »	M	47,7 %	75,8 %	78,9 %
	F	10,2 %	63,5 %	59,6 %
Question 2 : « Je trouve dégoûtant deux femmes qui s'embrassent dans la rue »	M	12,3 %	25,6 %	43,8 %
	F	10,2 %	58,9 %	59,6 %

dégoûtant tandis que ce taux s'élève à 60 % lorsque la répondante est issue d'une famille originaire de Turquie, ou d'ex-URSS.

À l'inverse, les résultats observés chez les garçons mettent en évidence que le genre du couple qui s'embrasse importe. Pour les garçons, un couple de femmes qui s'embrasse est bien moins dégoûtant qu'un couple d'hommes. En croisant les résultats obtenus auprès des filles et des garçons, nous pouvons remarquer que tandis que les filles n'établissent pas de distinction masculin/féminin, les garçons condamnent un baiser échangé entre deux hommes plus que ne le feraient les filles, mais qu'en revanche, ils condamnent en moyenne moins un baiser échangé entre deux femmes. En d'autres termes, les garçons ont tendance à tolérer l'homosexualité féminine tout en condamnant l'homosexualité masculine – phénomène que l'on ne retrouve pas chez les filles. Cette différence peut s'expliquer en considérant que chez les garçons, deux idéologies sont à l'œuvre : le sexisme (qui promeut la supériorité d'un genre sur l'autre) et l'homophobie (qui dévalorise culturellement l'homosexualité)⁽³⁹⁾.

Chez les garçons, nous pouvons considérer que l'écart entre les résultats obtenus dans le cas d'un baiser lesbien et les résultats obtenus dans le cas d'un baiser gay sont liés à l'intériorisation d'une perception de l'homosexualité féminine comme une sexualité non aboutie⁽⁴⁰⁾. La *lesbophobie* désigne la discrimination spécifique à l'égard des femmes homosexuelles qui a la particularité de cumuler

38 Le groupe ayant pour origine l'Allemagne est composé de jeunes de citoyenneté allemande et nés en Allemagne et dont les grands-parents étaient nés en Allemagne ($n = 516$); le groupe ayant pour origine l'ex-Union soviétique est composé de jeunes possédant la citoyenneté d'un des États en question ou nés dans l'un de ces États ou dont les grands-parents étaient exclusivement nés dans ces États ($n = 200$). De même pour les jeunes ayant pour origine la Turquie, y compris les personnes Kurdes de citoyenneté turque ($n = 206$).

39 Daniel BORILLO, *L'homophobie*, Paris, PUF (Que sais-je ?), 2000, p. 13.

40 Cette réponse est peut-être une illustration des fantasmes sexistes qui ont cours dans les films pornographiques hétérosexuels.

la discrimination portée sur le genre et celle portée sur l'orientation sexuelle. Partant du principe que « la femme est faite pour l'homme », elle fonctionne sur la négation de l'homosexualité féminine comme forme de sexualité autonome. À ce propos, Daniel Borillo écrit que :

« Si les lesbiennes furent moins visiblement persécutées que les gays, il ne faut nullement interpréter cela comme une plus grande tolérance à leur égard. Au contraire, cette indifférence n'est autre que le signe d'une attitude bien plus méprisante [...]. L'iconographie pornographique hétérosexuelle illustre parfaitement ce propos : les jeux sexuels entre femmes sont systématiquement mis en scène pour exciter l'homme » (41).

Un baiser entre deux hommes n'a donc pas le même *impact* qu'un baiser entre deux femmes. Selon Elisabeth Badinter, le modèle sociétal dominant, dit hétéropatriarcal, veut que la masculinité soit construite par le mépris de l'autre non-viril qui s'incarne soit en l'homosexuel, soit en la femme (42). Dans ce modèle, la lesbienne n'existe pas. Ce type de construction de la masculinité est par exemple prégnant dans les sociétés turque et russe. Ceci explique en partie pourquoi les garçons et les filles appartenant à ces catégories d'origine condamnent à plus de 50 % un baiser échangé entre deux personnes de même sexe – et encore plus vigoureusement lorsque ce sont des hommes qui s'embrassent (43). Un baiser entre deux hommes cause un conflit de valeurs puisqu'il se trouve au point de convergence entre une catégorie dominante (masculin) et une catégorie dominée (homosexuel). Parce qu'un baiser entre deux femmes est l'œuvre d'agents appartenant à deux catégories dominées (femme, homosexuelle), il ne cause pas le même trouble du point de vue des catégories de domination.

Les résultats de cette étude montrent ainsi qu'un baiser lesbien rencontre une plus grande acceptation qu'un baiser gay. Mais cela ne signifie pas pour autant que l'homosexualité féminine bénéficie d'une plus grande reconnaissance que l'homosexualité masculine au sein de la société ; au contraire, elle a tendance à être méprisée en tant que telle.

Conclusion

Comme toute question de reconnaissance, celle des lesbiennes en tant que victimes du nazisme ne se pose pas tant du point de vue des faits historiques ou du nombre de victimes que du point de vue de la capacité d'un groupe à faire entendre ses revendications, à les faire valoir au sein d'un espace social et politique qui serait en mesure de réparer l'injustice dont ses porteurs se sentent victimes.

41 D. BORILLO, *L'homophobie* (note 39).

42 Elisabeth BADINTER, *XY de l'identité masculine*, Paris, Odile Jacob, 1992, p. 149.

43 D'autres facteurs tels que le racisme vis-à-vis des personnes non-allemandes, le sentiment d'exclusion qui en découle, le statut d'étranger ne sont pas pris en compte dans la présente analyse.

Le cas du mémorial de Berlin nous permet de voir qu'à un premier niveau se pose, effectivement, la question, sans cesse renouvelée, de l'unité des gays et des lesbiennes du point de vue des revendications politiques, union précaire et fragile tant les modalités de dominations et d'acceptation de ces formes de vie varient en fonction du genre.

À un second niveau, du fait de son interactivité et de la mise en scène choisie, le mémorial en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme de Berlin rend immédiatement visible que ce n'est plus tant la valorisation de l'homosexualité comme forme de vie individuelle qui est mise en avant par le mouvement gay et lesbien mais celle du couple de même sexe comme modalité de la famille.

Enfin, en l'état actuel des choses, le choix de remplacer tous les deux ans un baiser gay par un baiser lesbien ne peut se faire que selon deux types d'arguments. Soit, il convient de procéder par alternance : un baiser lesbien doit remplacer le baiser gay en vertu de l'égalité formelle entre gays et lesbiennes. Soit il faut remplacer le baiser gay par un autre baiser gay tant que cela semble plus choquant aux yeux de la majorité de l'opinion qu'un baiser lesbien.

Résumé

Courant 2010, la vidéo représentant un baiser entre deux hommes aurait dû être remplacée par une vidéo représentant un baiser entre deux femmes au mémorial en souvenir des victimes homosexuelles du nazisme de Berlin. Cette décision a ravivé la controverse qui avait éclaté en 2006 au sujet de la reconnaissance des lesbiennes en tant que victimes du nazisme. Cet article aborde la question de la persécution nazie des lesbiennes, de la constitution d'une mémoire collective et bien entendu, la controverse qui oppose militants gay, militantes lesbiennes et féministes. En s'appuyant sur une étude sociologique relative à la perception des couples homosexuels, l'article montre qu'à travers la commémoration des victimes homosexuelles du nazisme, c'est en fait l'acceptation différentielle des couples de même sexe qui est au cœur du débat.

Zusammenfassung

2010 sollte am Berliner Denkmal für die NS-verfolgten Homosexuellen ein Video, in dem zwei Männer sich küssen, durch das Video von zwei sich küssenden Frauen ersetzt werden. Diese Entscheidung hat Aufsehen erregt und die Kontroverse von 2006 über die Anerkennung der Lesben als Opfer des Nationalsozialismus wieder erweckt. Dieser Artikel untersucht die Frage der NS-Verfolgung der Lesben, der Entstehung eines kollektiven Gedächtnisses und nicht zuletzt der Kontroverse zwischen schwulen, lesbischen und feministischen AktivistInnen. In Anlehnung an eine soziologische Studie über die Wahrnehmung von homosexuellen Paaren wird gezeigt, dass sich durch das Gedenken an die homosexuellen NS-Opfer die Frage über eine differenzielle Akzeptanz von gleichgeschlechtlichen Paaren im Mittelpunkt der Debatte stellt.